

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Article 1 : PREAMBULE

Dans un souci de transparence, la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais (CCBG) s'engage dans une démarche visant à réglementer l'attribution de subventions aux Associations.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations par la CCBG. Il définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement de ces subventions, sauf dispositions particulières contraires prévues explicitement dans la délibération attributive.

Le Conseil Communautaire examine les demandes de subventions et détermine le montant des subventions allouées.

Article 2 : ASSOCIATIONS ELIGIBLES

Pour être éligible, l'association doit :

- Revêtir la forme juridique prévue par la loi du 1^{er} juillet 1901 et avoir été déclarée en Préfecture.
- Avoir l'adresse de son siège social ou de son activité principale sur le territoire de la CCBG
- Avoir perçu une ou des subventions d'une ou de plusieurs commune de la CCBG

Article 3 : OBJETS ELIGIBLES

Peuvent prétendre à une subvention de la Communauté de Communes les associations déclarées d'utilité publique, dont l'objet social porte sur les domaines suivants :

- Animation,
- Culture,
- Sport,
- Loisirs,
- Devoir de mémoire,
- Activités sociales et caritatives, aide et secours aux personnes,
- Ecologie, respect de la biodiversité.

Et dont la manifestation ou l'action est reconnue d'intérêt communautaire :

- Manifestation ou activité dépassant le cadre d'une seule commune
- Manifestation à caractère exceptionnel, à rayonnement intercommunal, à fréquentation remarquable.

Article 4 : FORMALITES

Pour l'obtention d'une subvention, l'association est dans l'obligation de fournir chaque année un dossier complet pour le 31 janvier au plus tard.

Ce dossier sera composé des documents demandés dans le dossier de demande de subvention de la Communauté de Communes (en Annexe)

Si les pièces justificatives ne sont pas fournies dans les délais fixés ci-dessus, l'association perd le bénéfice de l'attribution de la subvention.

Toute modification de l'administration de l'Association, de sa Présidence ou de ses statuts doit être notifiée à la commune lors de la demande de subvention.

Article 5 : DECISION D'ATTRIBUTION

Sur la base d'un dossier complet, le Conseil Communautaire prend la décision d'attribution qui sera formalisée par une délibération dans le cadre du vote du budget intercommunal.

Article 6 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande formulée à titre ponctuel et exceptionnel pour la réalisation d'une animation sur une des communes de la CCBG sera étudiée et proposée au Conseil Communautaire et pourra faire l'objet d'une majoration particulière.

Article 7 : AIDES EN NATURE

Le prêt gratuit de matériels, de salles et d'équipements par la commune à une association est assimilable à un avantage en nature, qui sera donc, suivant son importance, également pris en compte pour le calcul du montant des subventions.

Article 8 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS

La Communauté de Communes s'engage à verser les subventions sur le compte de l'association, dans la mesure du possible, avant le 30 juin de l'année en cours.

Les subventions exceptionnelles peuvent être versées en cours d'année, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur délibération motivée du Conseil Communautaire.

Article 9 : DIVERS

Le non respect total ou partiel du présent règlement aura pour effet le non-versement des subventions précédemment allouées.

Le Conseil Communautaire se réserve le droit de modifier à tout moment, par délibération, les conditions d'attribution des subventions aux associations.

Article 10 : LITIGES

En cas de litige, l'Association et la Communauté de Communes s'engagent à rechercher une solution amiable.

En l'absence de solution amiable, c'est le Tribunal Administratif du ressort de la Communauté de Communes qui sera seul compétent pour tout différend consécutif à l'application du présent règlement

Pour l'association

.....

(Nom, prénom et qualité)

Pour la Communauté de Communes du Bocage

Le Président

ANNEXE 1

DOSSIER ASSOCIATION

Demande de subvention Année **2015**

Cocher la case correspondante

- Première demande
- Renouvellement d'une demande

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

- Nom de l'association :
 - Adresse du siège social :
 - Code postal : Commune :
 - Téléphone :
 - E mail : Site internet :
- Déclarée en préfecture : N°..... le : à :

N° de Siret :

Votre association dispose t-elle d'un commissaire au comptes : OUI NON

Votre association a-t-elle un agrément : OUI NON

(sports, jeunesse – Education populaire, autres ...)

Si oui, lequel :

N° Agrément :

Votre association est - elle affiliée à une fédération : OUI NON

Laquelle :

II - COMPOSITION DU BUREAU

Composition du bureau :

	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Mail
Président				
Trésorier				
Secrétaire				

Contact association :

Nom – Prénom Tél :

Mail :

Adresse :

.....

III - ADHERENTS

Nombre d'adhérents ou de licenciés :

Ages	De la commune du siege de l'asso		De la communauté de communes		Hors commune & communauté de communes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 18 ans						
+ de 18 ans						
Total						

Montant de la cotisation :

.....

IV – ACTIVITES

Thème :

Social ou humanitaire

Sportif, loisirs

Culturel, artistique

Enfance, Jeunesse

Autre thème

Objet de l'association :

.....
.....

Description plus précise des activités de l'association (si besoin)

.....
.....
..

Lieu de l'activité :

.....

Avez-vous des salariés ou des intervenants réguliers ? : (nom des personnes, fonction, temps de travail...)

.....

Nombre de bénévoles participants à l'activité de votre association :

V - BUDGET DE L'ASSOCIATION

Fournir le rapport moral et financier de la dernière assemblée générale.

VI – LE PROJET / DEMANDE DE SUBVENTION

Présentation du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Objectifs :

.....

Public concerné :

.....

.....

Intérêt communautaire :

.....

.....

.....

.....

Montant demandé à la communauté de communes :

Si ce n'est pas votre première demande, Merci d'indiquer le montant des subventions

Attribuées les années précédentes :

Année					
Montant					

Fournir le budget prévisionnel de l'action.

<p>Coller ici Impérativement un relevé d'identité bancaire ou postal de l'association</p>

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Lettre de demande de subvention
- Budget réel
- Budget prévisionnel
- Denier solde de trésorerie (état des comptes),
- Compte rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activité et financier)
- Attestation d'assurance
- Eventuellement es pièces justifiant le (s) projet (s) de l'association.

Si nouvelle association

- Les statuts initiaux de l'association
- La copie du récépissé du journal officiel

Si modifications

Déclaration du changement des statuts

DOSSIER A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 31 JANVIER 2015

TOUT DOSSIER IMCOMPLET NE POURRA ETRE INSTRUIT

Je soussigné, Mme, M, Président (e) de l'association, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et avoir présenter l'intégralité des documents comptables.

Fait à Le

Signature du / de la président (e) :